



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

Faits saillants
du rapport financier et du rapport d'auditeur
indépendant
2021
Art. 176.2.2 du Code municipal

Mesdames, Messieurs les membres du conseil, citoyennes, citoyens de Saint-Denis-De La Bouteillerie, conformément aux obligations du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2021. Ces données proviennent des états financiers consolidés mais il ne s'agit que de la portion pour l'administration municipale. Vous y trouverez également rémunération des élus pour l'année 2021.

1. LES ÉTATS FINANCIERS 2021 – EXTRAIT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Revenus :

Taxes	801 469 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 582 \$
Autres services rendus	7 422 \$
Imposition de droits	85 088 \$
Amendes et pénalités	1 487 \$
Transferts – ententes partage et autres	109 034 \$
Intérêts sur placements	799 \$
Autres revenus d'intérêts	5 801 \$
Autres revenus	63 806 \$

REVENUS – Activités de fonctionnement **1 079 488 \$**

Dépenses :

Administration générale	323 328 \$
Sécurité publique	159 842 \$
Transport	234 058 \$
Hygiène du milieu	128 763 \$
Aménagement, urbanisme et développement	50 878 \$
Loisirs et culture	33 510 \$
Frais de financement	8 870 \$
Remboursement de la dette à long terme	184 481 \$

DÉPENSES – Activités de fonctionnement **1 123 728 \$**

EXCÉDENT / DÉFICIT AVANT AFFECTATIONS **(44 240) \$**

TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **0.00 \$**

SURPLUS DE FONCTIONNEMENT DE 2021 **99 419 \$**

SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31-12-2021 **259 098 \$**

SURPLUS AFFECTÉ AU 31-12-2021 **72 125 \$**

2. LA RÉMUNÉRATION ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est demandé au maire d'inclure dans le rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil.

Le maire/mairese reçoit une rémunération de 4 588 \$ et une allocation de dépenses de 2 294 \$ pour l'année 2021.

Le maire reçoit également de la MRC, pour l'année 2021 à titre de préfet suppléant, une rémunération de 6 757 \$ et une allocation de dépenses de 3 379 \$.

Chacun des conseillers et conseillères reçoit une rémunération de 1 530 \$ et une allocation de dépenses de 765 \$ pour l'année 2021.

Nicol Généreux, mairesse

le 6 juin 2022